

Les Cahiers des Dix



Les Blackstone

Gérard Malchelosse

Numéro 1, 1936

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1078424ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1078424ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Les Éditions La Liberté

ISSN

0575-089X (imprimé)

1920-437X (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Malchelosse, G. (1936). Les Blackstone. *Les Cahiers des Dix*, (1), 213–232.
<https://doi.org/10.7202/1078424ar>

Les Blackstone

Par Gérard Malchelosse

Il y a exactement quarante-sept ans, soit le 19 mars 1889, Benjamin Sulte écrivait dans le journal *la Paix*, des Trois-Rivières, quarante lignes sur Henry Blackstone, et il terminait cet article embryonnaire en regrettant que ses notes fussent si incomplètes sur un personnage qui semblait avoir joué un certain rôle, et en souhaitant que quelqu'un pût un jour les augmenter de nouveaux renseignements, si toutefois le sujet tentait un chercheur.

Se rendant lui-même à son invitation, il recueillit par la suite des détails, des faits, des précisions qu'il n'eut pas le soin ou le temps de classer systématiquement, mais qu'il sut nous conserver du moins et que nous avons trouvés dans ses manuscrits. Le présent travail se propose donc d'étudier ce personnage typique, complexe et brutal que fut Henry Blackstone, à l'aide, comme nous l'avons dit, des notes manuscrites de Benjamin Sulte, et de documents nouveaux que nous avons pu retracer aux Archives nationales d'Ottawa, grâce à la courtoisie de notre vieil ami Francis-J. Audet.

Mais avant de parler de Henry Blackstone et de sa famille en Canada, quelques mots sur son père, sir William Blackstone, le célèbre commentateur des lois d'Angleterre, ne seront pas superflus.

SIR WILLIAM BLACKSTONE

Henry Blackstone, ce fils de famille qui vint s'échouer sur nos rives en 1797, à l'âge de trente-quatre ans, et qui "dort son dernier

sommeil dans un des cimetières de la vieille cité de Champlain," écrit Pierre-Georges Roy ⁽¹⁾, avait pour père William Blackstone, né à Londres le 10 juillet 1723.

William Blackstone était fils posthume de Charles Blackstone, marchand de soieries qui fabriquait en même temps des arcs pour les archers. Il n'avait que douze ans lorsqu'il perdit sa mère. Il fut élevé par un de ses frères, jeune médecin établi à Londres.

Après avoir fréquenté la petite école, Blackstone fut mis au collège Pembroke en 1738, puis à Oxford où il brilla au premier rang. Les études littéraires l'attiraient de préférence. Mais bientôt, il quitta la littérature pour le droit. Admis au barreau en 1746, il fut d'abord avocat médiocre et végété. Le peu de succès qu'il obtint au barreau l'engagea à se consacrer à l'étude et à l'enseignement de la jurisprudence. En 1753, s'étant rendu à Oxford pour y donner, le premier, des conférences sur la législation, il attira l'attention par son éloquence et par ses talents. Cette innovation remporta le plus grand succès. De nombreux auditeurs se pressèrent autour de Blackstone, et, en 1758, il occupa la chaire de droit civil qui venait d'être créée à cette université, par suite d'une dotation faite dans ce but par le jurisconsulte Viner.

Pratiquant à Westminster, enseignant à Oxford et siégeant aux Communes en 1761, sans y remplir un rôle important, il devint principal de New Inn Hall la même année. On le réélut plusieurs fois au parlement, puis il siégea comme juge à la Cour des plaids communs, ensuite à celle du Banc du Roi. En 1763, il fut fait solliciteur général de la reine et devint dès lors un personnage influent. Le roi d'Angleterre lui fit demander des leçons écrites pour servir à l'enseignement du prince de Galles, plus tard Georges III.

S'il a fait peu de bruit comme juge, s'il en a fait encore moins au parlement, son enseignement et la publication de ses célèbres

(1) B. R. H., 1901, p. 357; *Le Vieux Québec*, I, 250.

commentaires sur les lois anglaises, à partir de 1765, lui ont valu une renommée universelle.

Blackstone, dit Larousse, ne se contenta pas d'un simple commentaire des lois anglaises : il remonta à leur origine, en chercha l'esprit, la portée pratique; il montra l'influence qu'elles avaient sur les mœurs et éclaira la législation en ne la séparant point de la morale.

Il mourut le 14 février 1780, âgé de cinquante-sept ans, et fut inhumé à Wallingford, où s'était écoulée la majeure partie de sa vie.

Il avait épousé en 1761 Sarah Clitherow, qui lui donna neuf enfants, dont sept vivaient lors de son décès : Henry, James, William, Charles, Sarah, Mary et Philippa.

L'ainé, Henry, et le second, James, reçurent une éducation universitaire. Celui-ci embrassa la carrière de son père, acquit beaucoup de connaissances, et fut lui-même bien connu. Inscrit à Christ Church en 1781, n'étant alors âgé que de seize ans seulement, il gradua en 1784 avec le titre de bachelier académique; agrégé à All Souls, il devint bachelier en droit civil en 1787, puis docteur en droit civil en 1792; professeur de loi commune à la chaire Viner, 1793-1824; principal de New Inn Hall, 1803-1831; répartiteur des causes à la Cour des Vice-Chanceliers. Il fut aussi appelé à la barre de Middle Temple. Il mourut le 7 janvier 1831. ⁽¹⁾

HENRY BLACKSTONE

Nous ne savons que peu de choses sur les premières années de Henry Blackstone, le fils aîné, qui passa au Canada. Né en 1763, il reçut son instruction à Oxford. Inscrit au Queen's College le 28 octobre 1780, à l'âge de dix-sept ans, il gradua bachelier académique en 1783, puis membre académique en 1786. On le disait doué de

⁽¹⁾ *Dictionary of National Biography*, II, 601; WELBY, *Lives of Eminent English Judges*, Philadelphia, 1846, p. 355, 356; FOSTER, *Alumni Oxonienses*, Oxford, 1888, I, 118.

grandes capacités, mais paresseux et ivrogne; son mauvais caractère et sa vie tapageuse le rendaient antipathique à son entourage et à sa famille.

Il arriva un jour au Canada, nous ne savons ni pourquoi ni comment, remarque Benjamin Sulte. Nous ne le savons que trop. C'était en 1797. Sur la foi des lettres de recommandation dont il était muni, le bureau du gouverneur s'empressa de le nommer, le 2 novembre de cette même année, contrôleur des douanes à Saint-Jean, en remplacement de William Lindsay promu collecteur au même port.

Il paraît avoir été extrêmement négligent dans ses devoirs autant qu'insolent pour ses confrères et ses supérieurs. Plusieurs plaintes furent portées contre lui au secrétaire du gouverneur, Herman-W. Ryland, à Québec, et à un autre officiel, Samuel Gale, par John Sullivan et par le percepteur des douanes, William Lindsay, à qui il avait succédé comme contrôleur des douanes, comme nous l'avons vu.

Voici d'abord une lettre de John Sullivan au major James Green :

St. Johns, 26th March 1799.

Honrd Sir—

I am sorry to have the occasion of troubling you in stating some oppressive Grievances to me and family.

I beg leave to acquaint you that through the Interest of Some Friend at Head Quarters (which I suppose to be you) and the application of William Lindsay Esqre Collector, I got the appointment of Landwaiter and searcher at this Port, with a Salary of 30 L. per anm. in which station I had the happiness to discharge my duty Cheerfully, giving ample satisfaction to my Superiors untill the arrival of Mr. Henry Blackstone Comptroller.

Soon after my appointment (for the conveniency of the Custom house business) Mr. Lindsay obtained the Commanding officers liberty for me and family to move into the House Doctor Miller formerly lived in (as being a Condemned Quarter). Soon after Mr. Blackstone came exclusive of an Officers Quarter he

occupied the upperpart of the Quarters granted to me with the use of the Kitchen, and Has Continued ever since. Since he has been dispossessed of a Servant from the regiment, and dismissed from the Mess, he has been exceeding troublesom to my family, both in cooking and other domestic business, which grew to such a height that if they refused he threatened it would be attended with ill consequence to the whole family their refusing whatever he ordered. This I leave to your Parently Judgment whether a poor feeble woman who has been doing beyond her strength in Cooking, and two Girls one in her 15th the other in 17th yrs. of their age, which has been prevented from having Their Characters tinged—a younger than these for quietness sake was allowed to run of errands and sweep his Rooms till this morning when I purposed sending Her to School, at which he has taken such an offense that he has not only told me his intention of writing to the military and civil Secrettarys by this Post — but has reported it all over the Village, and gave me such abuse as I never before Received from a Superior — I trust and hope Sir, you will please to take my case into Consideration, and when his Complaint comes Respecting any Part of my duty, to make enquiry from the head of the department from whom you will be thoroughly informed. Your Interest in this business Lays me and family under innumerable obligations . . . ⁽¹⁾

Custom House, St. Johns 25th June 1799.

S. Gale Esqr.

Sir, — I did expect to have had the honor of hearing from you on the subject of my letter of the 14th inst. on account of its being without the Comptrollers signature. Permit me now to mention that, that Gentleman's conduct becomes every day more and more extraordinary, for since my last, through his visits have

⁽¹⁾ Archives du Canada, série C., Vol. 77.

been very frequent in the Garrison during the hours of business, yet he passes, and repasses the Custom House, as seemingly having no concern with the department.

I have long been the drudge in the office. Not that there is too much to do, on the contrary. But as *seven hours* daily attendance is required. Its truly galling to see the Comptroller doing nothing . . . and apparently holding the appointment in contempt, for what else can he mean by the continuance of so shameful & wilful neglect of all duty. I have therefore to request youll lay this before His Excellency the Governor General for his consideration.

Wm. Lindsay

En outre, le commandant des forces militaires à Saint-Jean, le capitaine E. Cartwright, du 60e régiment, adressa au secrétaire de la milice, à Québec, le major James Green, la plainte formelle qui suit :

St. Johns, April 2nd 1799.

I feel great regret in being obliged to complain of, and acquaint you with the irregular conduct of Mr. Blackstone the Comptroller at this place. During Lt. Col. De Bernière's command he permitted Mr. Sullivan the Landwaiter to take possession of, & occupy that House in the rear of Mr. Lane's House. When Mr. Blackstone came here he had the two Chambers over Mr. Sullivan, (& which are very good ones), & a room near the present Mess House, the latter he left of his own accord last fall; Mr. Blackstone to my knowledge has repeatedly treated Mr. Sullivan with every degree of insolence, & contempt, & a few days ago without the least previous intimation to me, or taking the least notice to me of his intention, he drove Mr. Sullivan, his wife, & five children (with the most opprobrious & threatening language to turn him out of his office), into a very small back room, & took possession of the one given him, himself; may he attempted to carry his

point yet further, & actually spoke to a carpenter to nail up some doors in the room alluded to, & engaged a man & his wife in the village to come & live in that room without my previous knowledge. He (Mr. Blackstone) has repeatedly insulted Mr. Sullivan with the most gross & *unmanly* language, & so far did he carry his ill treatment some time past that Mr. Sullivan hurt himself with liquor, became almost insane & ran about the Garrison in search of him. I am sorry to say that, (presuming upon age, & a peaceable disposition), he has treated Mr. Lindsay his Coadjutor in office, with unpardonable language; I can prove this of Mr. Blackstone & much more, & his stepping forward to do Mr. Sullivan an injury is as illiberal as many other parts of his conduct; Mr. Sullivan has done much of his duty, & Mr. Blackstone must acknowledge that he was some months at St. Johns before he did any business in the office, & then, he made up his books by copying others. Mr. Sullivan has for some time conducted himself well, is attentive to his business, & from what I conceive & am informed, he is a very useful man in the office; I have been applied to by him in this affair, & as Mr. Blackstone has a very good *bedroom*, good *sitting room*, & the use of a kitchen, I hope from any representation he may make, (& he is a very persuasive man) that he may not succeed in turning Mr. Sullivan out of his quarters in which I have again reinstated him . . .⁽¹⁾

Ces plaintes portées contre Blackstone furent efficaces. C'est-à-dire qu'on le destitua de ses fonctions de contrôleur des douanes, à Saint-Jean, mais pour le nommer peu après à un poste plus élevé. Les Anglais d'alors étaient comme ceux d'aujourd'hui : ils savaient se protéger. En effet, le 19 novembre 1799, Blackstone devenait shérif du district des Trois-Rivières, en remplacement de Antoine-Isidore

⁽¹⁾ Archives du Canada, série C., Vol. 931.

Badeaux, décédé le 14 novembre précédent. Le 23, il entra en fonction. ⁽¹⁾

Peu avant, Blackstone avait été nommé juge de paix pour le district de Montréal, duquel relevait alors Saint-Jean. Ses deux commissions sont datées des 30 mai 1798 et 8 mai 1799.

Comme shérif du district des Trois-Rivières, la conduite de Blackstone semble avoir été également inconvenante, sinon scandaleuse. Déjà, le 3 mars 1802, P. Stuart demande la remise de sa garantie en faveur de Blackstone. M. Sulte a vu des lettres de l'administrateur du Bas-Canada, datées de 1804, dans lesquelles il disait que M. Stuart, caution, étant décédé, la veuve Stuart ne voulait pas continuer à endosser les responsabilités de la position du shérif, et, par conséquent, réclamait son dépôt. Il fallait trouver une autre caution, ce à quoi Blackstone ne s'empressait pas de se conformer. Toute l'année se passa dans des échanges de lettres à ce sujet, comme s'étaient passées d'ailleurs les deux années précédentes.

Le 16 avril 1805, plusieurs contribuables informèrent l'administrateur du Bas-Canada, sir Robert-Shores Milnes, agissant en l'absence du gouverneur en chef Robert Prescott, que le shérif Blackstone avait commis de graves irrégularités. Milnes soumit leur requête à son conseil. Celui-ci fit une enquête sur toute l'affaire, et, en mai 1805, il présenta à l'administrateur un long rapport des faits dont les conclusions se lisaient comme suit :

“Que, dans la cause entière devant lui, après un minutieux
 “examen des divers documents et une mûre considération des preuves
 “produites des deux côtés, le Comité est humblement d'opinion que
 “les preuves apportées à charge contre le shérif des Trois-Rivières
 “ne sont pas assez lourdes pour le destituer de ses fonctions, ni rendre
 “opportun pour le service public qu'un autre shérif soit désigné dans
 “cette chambre, mais le Comité, profondément convaincu de la néces-
 “sité que la confiance publique dans un officier tel qu'un shérif de

(1) B. R. H., 1901, p. 356,

“district doit être entière, soumet humblement à Votre Excellence, “comme étant son opinion, que le paiement immédiat de tout argent “public dans ses mains soit donné comme une condition indispensable “auparavant que M. Blackstone soit de nouveau autorisé à exercer . . . “les devoirs et responsabilités de son office, et qu’il ne devrait lui “être permis d’agir pareillement qu’en donnant des sécurités au moins “dans la mesure primitivement requise.” (1)

Il faut croire que Blackstone ne put fournir les cautions nécessaires pour l’exercice voulu de ses fonctions et par conséquent ne pouvait pas remplir “l’indispensable condition,” puisque le 27 mai 1805 Charles Thomas est choisi comme shérif adjoint. Le 18 juillet suivant, N. Panet est nommé en remplacement de Blackstone.(2) Ce dernier continua cependant à résider aux Trois-Rivières. C’était un habitué de la maison Hart, et il cabalait vigoureusement en faveur d’Ezéchiel Hart au moment des élections de 1808.

John Lambert, qui visita les Trois-Rivières en octobre 1807 et en août 1808, et qui y connut Blackstone, en parle ainsi :

“Un fils du célèbre juge Blackstone occupait la place de shérif, “il y a quelques années passées, mais en raison de certaines inattentions “dans ses devoirs on lui a enlevé sa charge. On m’a dit que M. Black- “stone fut plutôt traité durement dans cette affaire. Il demeure encore “aux Trois-Rivières comme citoyen privé et vit d’une petite annuité. “Il a fait ses études à l’université d’Oxford, et il est connu pour possé- “der des capacités considérables.”(3)

Il ne semble pas y avoir le plus léger fondement dans l’assertion de Lambert que Blackstone fut mal traité. Il est plutôt clair que Lambert prend parti pour son compatriote.

(1) Nous avons traduit de l’anglais. V. P.-G. Roy, *Le Vieux Québec*, I, 251; B. R. H., 1901, p. 357.

(2) B. R. H., 1901, p. 356. Le 13 août 1805, Louis Gury remplace N. Panet.

(3) *Travels Through Canada*, 2^e éd. 1814, I, 495.

En 1809, Blackstone est à Québec et loge au *Chien d'Or*.⁽¹⁾ Le 1er mai 1811, il est nommé coroner du district de Québec, en remplacement de John Woolsey qui avait démissionné. Il occupa cette position jusqu'à sa mort, le 2 février 1825.

Le 4 mai 1811, soit trois jours après sa nomination comme coroner, Blackstone signe une déclaration contre la transsubstantiation. Longtemps avant son départ d'Angleterre pour le Canada, il avait fait une déclaration semblable, le 26 décembre 1791. Ces deux pièces sont aujourd'hui aux Archives du Canada, à Ottawa.

Comme il n'aimait pas à trop travailler et à se surmener, Blackstone demanda un conjoint le 2 mai 1814. Le 16 mai suivant, John Fletcher fut nommé coroner adjoint, et, le 25 juin 1818, J.-G. Thompson remplaçait Fletcher, sur la recommandation de Blackstone en date du 20 juin précédent.

Blackstone mourut à Québec le 2 février 1825, à l'âge de soixante-deux ans. Il fut inhumé le 5. Le *Mercury* du même jour fait son éloge dans les termes suivants :

“A dix heures du soir, mercredi dernier, en sa résidence à Québec, est décédé, après une cruelle maladie supportée avec courage et résignation, Henry Blackstone, écuyer, depuis plusieurs années coroner de Sa Majesté pour le district de Québec. Les talents et le zèle de M. Blackstone dans l'exécution de son devoir n'ont pas été surpassés, et la ville perd un gentilhomme accompli”.⁽²⁾

Dans ses *Sketches of Celebrated Canadians*, publiés à Québec en 1862, p. 152, Henry-J. Morgan dit de Blackstone : “The superior talent and zeal of this gentleman, in the discharge of his functions, have not been surpassed, and the community was deprived by his death of an accomplished individual.”

(1) LEMOINE, *Maple Leaves*, 1873, p. 96; *Picturesque Quebec*, p. 514; aussi l'*Album du Touriste*, p. 28.

(2) P.-G. ROY, *Le Vieux Québec*, I, 252.

Cet éloge immérité, ou pour le moins exagéré, est tiré du *Mercury*. La formule connue “de mortuis nil nisi bonum” (on ne dit rien des morts si ce n’est du bien) a toujours fait l’affaire des rédacteurs d’articles nécrologiques. Cependant, il n’y a rien dans toute la carrière publique de Blackstone qui justifie un tel panégyrique. Suivant le témoignage de Philéas Gagnon ⁽¹⁾, M. Sulte aurait dit quelque jour que “Blackstone était un bandit dans la force du mot.” L’expression est évidemment exagérée, mais il n’en reste pas moins vrai que Blackstone a passé à l’histoire pour des raisons moins que louables.

C’est durant son séjour aux Trois-Rivières que Blackstone épousa, le 22 juillet 1801, Marie-Charlotte Heney, fille de Hughes Heney et de Marie-Madeleine Le Pailleur, et tante de l’honorable Hughes Heney, l’un des hommes en vue du dix-neuvième siècle. Elle était veuve de Pierre-André Godefroy de Tonnancour, décédé aux Trois-Rivières le 23 mars 1798.⁽²⁾ Leur fils, Pierre-Joseph Godefroy de Tonnancour, avocat, fit “casser” le mariage de sa mère avec Blackstone parce qu’il la fouettait comme un animal. L’homme et la femme consentirent et signèrent une séparation de corps et de biens, le 2 juillet 1816.⁽³⁾

Le 6 mars 1819, madame Blackstone demanda des terres pour elle-même, son fils et sa fille, en récompense des services de son premier époux, Pierre-André Godefroy de Tonnancour, lieutenant-colonel des milices du district des Trois-Rivières et lieutenant dans le département des Sauvages. Le comité du conseil exécutif recommanda la concession de quatre cents acres à elle-même et de deux cents acres

(1) *Essai de bibliographie*, II, 443.

(2) P.-G. ROY, *La Famille Godefroy de Tonnancour*, p. 59; *Le Vieux Québec*, I, 253.

(3) *Rapport du Commissaire des Travaux Publics*, Québec, 1901, p. 101, 102; SULTE, *Mélanges Historiques*, XIX, p. 26. JOHN ROSS ROBERTSON, dans *Landmarks of Toronto*, V. 162, 163, fait erreur en donnant cette date comme celle du mariage.

à sa fille Charlotte Godefroy de Tonnancour, le 3 décembre 1819. Cette recommandation fut approuvée le 8 du même mois. ⁽¹⁾

Madame Blackstone survécut vingt ans à son second mari. Elle mourut dans la cité trifluvienne en juin 1845, âgée de soixante-quatorze ans. ⁽²⁾

La maison au coin des rues Notre-Dame et Saint-Louis était la propriété des Godefroy de Tonnancour. C'est là que madame Blackstone fut battue et martyrisée par son mari. Elle y demeura encore après sa séparation. Vers 1816, elle alla habiter une grande maison de bois située à l'angle sud des rues Royale et Bonaventure, avec porte d'entrée en face de la cathédrale actuelle. Tout le carré Champlain servait de jardin à cette propriété. En 1847, la famille Hart, qui la possédait alors, l'offrit en vente, divisée en six lots, mais il ne s'en vendit aucun. La ville fut heureuse de trouver la maison en ruines et la terre libre de toute construction quand vint le moment de s'en emparer pour des fins d'utilité publique. C'est dans cette maison que Pierre Scannell tint une école entre 1840 et 1850... et M. Sulte y alla pour apprendre... l'histoire des Trois-Rivières. ⁽³⁾

Blackstone était détesté aux Trois-Rivières pour sa conduite en général et surtout à cause des mauvais traitements qu'il infligeait à sa femme. C'était un tempérament provocant, fanfaron et grossier, aimant la chicane et la cherchant à tous à propos de rien. C'était bien pis quand il était ivre, ou, disons le mot, saoul. Il battait alors sa femme avec un fouet. La rumeur publique l'a accusé de n'être pas étranger à la fin tragique de son prédécesseur, Antoine-Isidore Badeaux, qui était à la fois marchand et shérif aux Trois-Rivières. Badeaux était célibataire. Tous deux avaient passé ensemble la nuit à boire et, au matin, Badeaux fut trouvé pendu au pilier de l'escalier

(1) Note du juge W. R. RIDDELL.

(2) P.-G. ROY, *Le Vieux Québec*, I, 253.

(3) BENJAMIN SULTE, dans le journal *la Paix*, Trois-Rivières, 19 mars 1899; *Mélanges Historiques*, XIX, p. 26.

conduisant à l'appartement où s'était livrée l'orgie. On ne put néanmoins établir aucune preuve légale contre Blackstone. Comme les dossiers des cours des coroners sont introuvables, nous n'avons rien de précis là-dessus, et nous donnons cette histoire pour ce qu'elle peut valoir, comme nous l'a contée M. Sulte.

Edouard Huot et James-M. LeMoine ont raconté cette anecdote, mais tous deux de façon différente. Le fond reste le même.

“Dans les premières années du dix-neuvième siècle, écrit Huot “dans le *Journal de Québec*, 27 mai 1871, la maison du *Chien d'Or* “était habitée par un marchand dont le nom nous est inconnu, mais “dont la mort nous est restée étrange. Ce marchand, qui paraissait “heureux dans ses affaires et dont les opérations de commerce se “faisaient sur une grande échelle, s'était suicidé en se pendant à un “clou dans une chambre du premier étage. Ce suicide avait-il pour “cause le désespoir, des chagrins domestiques ou le désir de sauver “son honneur et d'échapper à la banqueroute par la mort ? M. W. “Sheppard, le surintendant des postes de Québec, a conservé comme “un objet de curiosité le clou qui servit au suicide de ce marchand “et qu'on pouvait voir encore avant la destruction de l'édifice”.

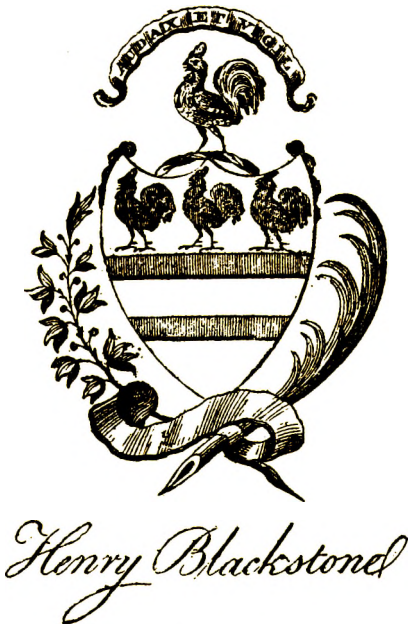
Nous nous sommes demandé s'il était bien question du shérif Badeaux dans toute cette pièce d'imagination. Mais après avoir lu LeMoine, on n'en peut douter. Je traduis de l'anglais. “Notre vieil “ami M. de Gaspé, écrit LeMoine dans ses *Maple Leaves*, ⁽¹⁾ avait “l'habitude de nous parler d'un singulier suicide qui eut lieu dans une “chambre du premier étage de la vénérable maison du *Chien d'Or*. “Un marchand respectable et bien mis (sic) des Trois-Rivières, du “nom de Badeaux, passant quelques jours dans la ville (Québec), “s'était retiré au *Chien d'Or*. C'était durant les jours sombres de “novembre, cette saison spécialement affectionnée des Anglais pour “se couper la gorge. Un matin, le Trifluvien fut trouvé roide mort,

(1) Nouvelle série, 1873, p. 96.

“pendu par le cou à un gros clou fixé sur la muraille. Le clou sinistre, “lorsqu’on démolit plus tard la bâtisse, fut sauvé comme une relique, “et est encore présentement (1873) en la possession de M. W. “Sheppard, écuyer, inspecteur des postes. La véritable cause de cette “mort reste inexplicable. Ici, résidait aussi au commencement du “siècle, Henry Blackstone, coroner de Québec, le fils talentueux du “grand juriste anglais, sir William Blackstone.”

Nous n’avons pu trouver aucun renseignement sur la mort de Badeaux, ni à Québec ni aux Trois-Rivières. *La Gazette de Québec* n’en parle pas, mais, le 28 novembre, elle contient une annonce demandant le règlement de la succession.

Pour en revenir à Blackstone, le mouton noir de la famille trifluvienne, disons que M. Sulte a possédé un exemplaire du *Bourgeois gentilhomme*, de Molière, publié en 1778, qui avait les signatures de L. Cugnet, 1790; F. G. Cugnet, 1798; Blackstone, 1804; R. Lelièvre, 1817. Un ex-libris de Blackstone était collé au plat intérieur. Nous le reproduisons ci-contre. On y voit que la famille Blackstone blasonnait : d’argent à deux fasces de gueules, accompagnées en chef de trois coqs du même; l’écu est timbré d’un coq de gueules sur une torque et a pour supports une branche de feuillage à dextre et une plume d’écritoire à senestre. Devise: *Audax et Vigil* (Audacieux et vigilant).⁽¹⁾



Henry Blackstone

(1) Philéas Gagnon (*Essai de bibliographie*, I, 548, 700) mentionne l’ex-libris de Blackstone, mais sans en donner la description. Il en possédait cependant un exemplaire qui est aujourd’hui dans la collection qui porte son nom à la Bibliothèque de Montréal.

HENRY-WILLIAM BLACKSTONE (1)

De son union avec Marie-Charlotte Heney, veuve de Pierre-André Godefroy de Tonnancour, Blackstone eut un fils qui fut nommé Henry-William. Selon Pierre-Georges Roy, (2) ce garçon suivait les cours de l'Ecole royale de grammaire, à Québec, en 1824, puis, plus tard, vécut à Chambly. Pourquoi et comment fut-il amené à aller dans le Haut-Canada ? Nous ne le savons pas. Mais, d'après les registres de la Société légale du Haut-Canada, à l'assemblée de la Société, tenue en sa bibliothèque, le mardi, 19 avril 1831, le solliciteur général, Christopher Alexander Hagerman, donna avis que Edward Hitchins, de Oxford, Angleterre, Brownlow Roberts, de Kingston, Henry-William Blackstone, de Chambly, Bas-Canada, Munro Bailey, des Trois-Rivières, et Alexander Dodds, d'Irlande, seront proposés pour être admis dans les livres comme étudiants au prochain terme. Lors de la convocation tenue à la même place, le mardi, 21 juin 1831, Henry-William Blackstone, Edward Hitchins, James Scott, Simon F. Robertson, George Glassford, Alexander Grant et William Boswell, conformément à l'avis de l'assemblée précédente, se présentent pour admission dans les livres comme étudiants, et ayant fourni leurs certificats, tel que requis, et payé leur entrée, et ayant satisfait la société par leurs qualifications, ils sont admis en conséquence comme étudiants.

A la réunion de convocation tenue dans la chambre d'assemblée, à Osgoode Hall, le lundi, 6 février 1837, le trésorier de la Société légale du Haut-Canada, de qui relevait alors la nomination des avocats du Haut-Canada, déposa les pétitions et présentations de Henry-William Blackstone et autres aspirants qui se sont inscrits dans les livres comme

(1) Les renseignements qui suivent sur Henry-William Blackstone sont extraits d'une correspondance du juge William Renwick Riddell, d'Osgoode House, Toronto, à M. Sulte. Nous y avons puisé abondamment.

(2) *Le Vieux Québec*, I, 253; B. R. H., 1901, p. 359.

étudiants en droit, dans le but d'être nommés avocats en loi. Blackstone fut appelé le premier et subit son examen à la satisfaction des membres examinateurs.

Le 13 février 1837, Blackstone fut présenté à la Cour du Banc du Roi, à Toronto, et signa le rôle des avocats. Le même jour, il était admis comme procureur à la Cour du Banc du Roi, et signa sur la liste des procureurs. La Cour de Chancellerie n'étant pas encore organisée en 1837, il ne signa pas sur la liste de ses solliciteurs, mais selon l'acte de cette cour il avait le pouvoir d'agir comme tel quand elle fut organisée, un peu plus tard, la même année. Sur la liste des membres de la Société légale du Haut-Canada, préparée et commencée par un comité choisi par les avocats en convention, en 1832, et sa continuation, Blackstone figure sous le numéro 229.

Peu après avoir été admis à la pratique, Blackstone se fixa à Newmarket, où il demeura durant quatre ou cinq ans. Puis, vers l'époque de son mariage, il déménagea dans le village de Holland Landing, canton de Gwillimbury Est, dans le comté de York, à quatre milles environ de Newmarket. Holland Landing était alors une très petite place et n'a guère changé. Sa demeure, qu'on appelait la maison Blackstone, existait encore il y a peu d'années. C'était une bâtisse en briques rouges surmontée d'une toiture de tôle, la première du genre dans ce district.

J.-R. Cotter, procureur du comté à Barrie, qui fut le voisin de Blackstone à Newmarket, et qui l'a très bien connu, le dépeint comme un homme de moyenne grandeur mais solidement bâti, cheveux foncés et teint pâle. Il était envié des jeunes pour son habileté à patiner qu'il devait sans doute à son séjour à Québec durant sa jeunesse, car ce sport d'hiver a été de tout temps fort pratiqué dans la vieille capitale, et presque partout ailleurs dans le Québec. On ne lui connut point d'égal, dit-on, pour écrire son nom sur la glace avec ses patins. Il était doué d'une voix superbe et il possédait en outre un bon talent comme pianiste et instrumentiste. Il passait de longues soirées au piano, à

jouer et à chanter; parfois sa femme l'accompagnait. Il fut soliste et l'un des directeurs du chœur de chant au High Church of England, à Holland Landing.

Bien qu'il n'atteignit aucune notoriété dans sa profession, il était considéré comme possédant beaucoup de connaissances et des capacités. Mais, élevé par un père sans vertu, il hérita de ses nombreux défauts, surtout celui de s'enivrer fort souvent, ce qui ne l'empêcha pas d'avoir de réels succès dans sa carrière, comme nous l'avons dit. Le Dr Henry Scadding est trop laudatif dans ses réminiscences : "A "Newmarket, dit-il, un petit-fils de sir William Blackstone, le commentateur des lois d'Angleterre, Mr Henry-William Blackstone, pratiqua "avec succès; ses talents remarquables, pas du tout indignes du nom "qu'il portait, laissaient entrevoir un brillant avenir. Mais sa carrière "fut brusquement brisée par la mort."⁽¹⁾

Blackstone fils suivit la trace de son père dans une autre particularité. Il avait épousé vers 1842 Margaret-Ann Henderson, fille du colonel Henderson, lequel cultivait une terre de deux cents acres près de Holland Landing, la propriété du juge en chef sir Beverley Robinson. C'était une femme dévouée, possédant un caractère élevé et des dispositions aimables. Quant il était sobre, Blackstone était un époux sociable et indulgent. Mais, quand il était intoxiqué, il ne se connaissait plus, comme on dit, et abusait d'elle de mille façons tyranniques, jusqu'à se servir de ses poings, tellement qu'elle devait souvent chercher refuge pour la nuit chez des voisins.

Ils eurent deux filles : Mary-Florence, née le 14 novembre 1844, et Charlotte-Ann, née le 7 août 1846. Toutes deux moururent au berceau.

Holland Landing était en ce temps-là très fréquenté par les voyageurs de l'Ouest qui s'y arrêtaient, et aussi par les hommes de chantier. On s'y donnait rendez-vous de partout. Blackstone bambo-

(1) *Toronto of Old*, 1873, p. 485.

chait avec eux. Le whiskey était bon marché, et les excès d'intempérance n'étaient pas, comme aujourd'hui, considérés disgracieux. Toutes les raisons de boire étaient valides. Un soir qu'il jouait aux cartes à l'argent et buvait avec quelques aventuriers dans la taverne "Playter", Blackstone se trouva enveloppé dans une querelle qui s'éleva soudain, et au cours de l'échauffourée, il reçut un coup de poing. Transporté chez lui, il mourut le lendemain, 20 août 1852. Il fut inhumé dans le cimetière de Newmarket.

Un individu quelque peu notoire du nom de Bill Dwyer fut considéré comme celui qui asséna le coup fatal, mais le jury du coroner ne trouva aucune preuve suffisante pour le condamner. Et personne ne fut puni pour ce crime.

Ainsi s'éteignit au Canada la descendance des Blackstone.

Le 20 septembre 1852, la veuve de Blackstone présenta une pétition au gouverneur, qui était alors en même temps juge de la cour chargée de la vérification des testaments dans le Haut-Canada, dans laquelle elle déclarait que son mari était mort intestat et demandait, comme lui survivant, des lettres d'administration de sa succession qui lui furent accordées le même jour.

* * *

On me permettra une digression pour finir.

En écrivant cette page sur les Blackstone, je m'étais figuré que toute cette vie d'intempérance était exceptionnelle. Mais, me souvenant ensuite de ce que m'ont raconté des anciens sur le règne de la dive bouteille, et surtout en revoyant les vieux papiers du temps où Blackstone "brossait" aux Trois-Rivières, j'ai compris que ce ne fut pas sans raison que l'on organisa une grande croisade contre la boisson entre 1840 et 1850. C'est qu'on buvait ferme il y a un siècle.⁽¹⁾

(1) Voir ce que dit sur ce sujet l'abbé Ivanhoé Caron, dans *La Colonisation de la P. de Q.* — *Les Cantons de l'Est*, p. 299, 300.

La visite du tout jeune prince William-Henry, en 1785, ne fut qu'une suite de bamboches indéfinissables. Le jeunesse du temps s'y gâta. Puis, vint en 1790 le duc de Kent qui non seulement prolongea le régime, mais l'intensifia. C'est alors que les gros habitants commencent à vivre en fêtes de toutes sortes tant que dureraient l'automne et l'hiver. Le pays était prospère et sans dettes. Les seigneurs se ruinèrent tous comme un seul homme et les fils des pauvres cultivateurs, ou plutôt, ceux de ces fils qui étaient dans le négoce, achetèrent les fiefs pour se faire payer en ajoutant un morceau de pain au compte du seigneur décavé. Le Canada devint un pays de Cocagne. Il ne s'en porta pas plus mal, mais la jeunesse s'est corrompue, des hommes de talents extraordinaires, comme de Bonne, Vallières, J.-F. Cugnet, Bédard et autres, s'abimèrent dans ce gouffre. Ce qui a manqué en ce temps-là, c'a été une presse publique comme à présent pour censurer ces bacchanales.

Quiconque voudra lire *la Gazette de Québec*, entre les années 1775 et 1800, y verra avec surprise des arrivages de navires anglais venant de France, d'Espagne, du Portugal, des Antilles, chargés de barriques de ténérif, de malaga, de bordeaux, de bourgognes, de rhum, etc. C'est à n'en pas finir, sans compter les eaux-de-vie, la bière forte, le marasquino. Rien d'étonnant que nos grands-pères, il y a cent ans et plus, dans les demeures un peu bien montées, aient possédé dans leur cave des douzaines de bons flacons; c'est qu'on prenait un coup en entrant, deux ou trois coups en causant, un coup en partant, et finalement chacun était ivre.

A Québec, il y avait l'aristocratie anglaise. Il y avait aussi les nababs de la construction des navires, les hauts fonctionnaires, payés d'une manière exorbitante et la plupart ayant des revenus de famille. A Montréal, la Compagnie du Nord-Ouest, c'est tout dire. Aux Trois-Rivières, Mathew Bell, qui a son histoire lui aussi avec les Forges Saint-Maurice. A Sorel, aux Trois-Rivières et ailleurs il y avait les officiers des troupes, à cause de la guerre américaine. La guerre de 1812

n'arrêta pas tout à fait ce mode de vivre. Elle le restreignit. Il reprit vigueur après 1814 et 1815 avec les régiments qui accoururent au secours de la colonie.

Pour tout dire en un mot, les Anglais ont découvert le Canada en 1775. A partir de cette date jusqu'en 1812 ils y ont tenu un branle-bas général de fêtes, mais, plus tard, le calme s'est rétabli et nous nous sommes encore conformés à leur programme.

Gérard Malchelosse